

DELIBERATION DU BUREAU SYNDICAL 22 MARS 2018

N° 2018-03-11

L'an deux mille dix-huit, le vingt-deux mars à seize heures trente, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du douze mars deux mille dix-huit, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

<u>Nombre de délégués</u> En exercice : 27 Présents (mini 9) : 13
<u>Nombre de voix</u> En exercice : 36 Présentes : 14 Exprimées par pouvoirs : 9 Total (mini 19) : 23
Quorum atteint

**1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur
(porteur de 2 voix)**
Eliane BARREILLE

**14 représentants des communes, EPCI et villes-portes
(porteurs chacun d'1 voix)**

Marcel BAGARD, Christian BARTHEYE, Sébastien BERNARD, Philippe CAHN, Gérard COUPON, Rosy FERRIGNO, Dominique GUEYTTE, Myriam HUGUES, Valery LIOTAUD, Henriette MARTINEZ, Jean-Jacques MONPEYSEN, Éric RICHARD, Pascale ROCHAS, Michel ROLLAND

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS à Valery LIOTAUD, Pierre COMBES à Éric RICHARD, Marie-Pierre MONIER à Henriette MARTINEZ, Corinne MOULIN à Rosy FERRIGNO, Marlène MOURIER à Eliane BARREILLE, Christelle RUYSSCHAERT à Sébastien BERNARD.

Délégués excusés

Pierre-Yves BOCHATON, Roger DIDIER, Marc GUERIN, Gérard TENOUX.

Le quorum étant atteint, Madame Henriette MARTINEZ déclare la séance ouverte à 16 heures

Monsieur Éric RICHARD est nommé secrétaire de séance.

Objet : Mise en œuvre de la Marque « Valeurs Parc naturel régional » - Demande de subvention

La Présidente expose :

La Fédération des Parcs naturels régionaux de France a créé la marque collective « Valeurs Parc naturel régional », une marque nationale déposée à l'INPI et qui ouvre de nouvelles perspectives pour les Parcs en matière de création de valeurs ajoutées pour leurs entreprises engagées dans des démarches collectives, solidaires et durables.

La marque apporte à toute entreprise volontaire qui en bénéficie une reconnaissance de son travail, de son inscription respectueuse dans son territoire et son environnement, et lui confère donc une véritable valeur ajoutée en termes d'image. Les bénéficiaires pourront apposer la marque sur des outils de communication, profiter d'un dispositif promotionnel régional et national pour leurs produits et services ainsi qu'un accompagnement technique du Parc pour la mise en réseau.

Pour le consommateur, la marque Valeurs Parc naturel régional présente aussi de réels bénéfices et avantages. Elle garantit notamment que le produit ou service qui en bénéficie respecte les valeurs du Parc et qu'il bénéficie d'une traçabilité liée à des filières territoriales.

Le Comité Syndical du 31 Janvier 2017 a lancé la mise en œuvre de la Marque Parc "Valeurs Parc naturel régional". Le premier volet du déploiement de la marque collective protégée a concerné le volet « Tourisme-Loisirs » et 10 hébergements pilotes ont été marqués en 2017.

Pour 2018, l'objectif de marquage de 10 nouveaux hébergements est proposé. La mise en œuvre du marquage des prestataires touristiques bénéficie de la mutualisation des audits et moyens de communication à l'échelle inter parcs soutenue par la Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur. La chargée de mission Tourisme du Parc sera mobilisée sur cet objectif et sur l'animation du réseau des hébergeurs marqués à hauteur de 0,25 ETP en 2018.

Parallèlement, il a été décidé d'étudier en 2017 l'opportunité et les conditions de mise en œuvre de la marque « Valeur Parc naturel régional » appliquée aux productions agricoles.

- ◆ Compte tenu de l'opportunité avérée de marquage et d'animation d'un réseau de producteurs ;
- ◆ Sur avis du Bureau Syndical du 9 janvier 2018 ;

Pour 2018, la Présidente propose d'expérimenter une démarche de marquage des productions agricoles en travaillant aux référentiels de marquage de deux filières : Les produits de l'élevage herbivore (cible particulière : agneau) les PPAM ou le Petit épeautre de Haute-Provence.

L'objectif de la mission 2018 est de 10 exploitants marqués.

La Présidente propose de mobiliser complémentirement la chargée de mission tourisme du Parc ainsi que la chargée de projet valorisation des productions sur ces objectifs.

Elle propose également de solliciter à ce titre le concours des régions Auvergne-Rhône-Alpes et Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur pour mettre en œuvre ces démarches de marquage selon le budget prévisionnel et le plan de financement suivant :

DEPENSES	Montant € TTC	RECETTES	Montant € TTC
Animation, développement du marquage des productions agricoles, mise en réseau – Chargée de mission valorisation des productions	12 000 €	Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur	10 000 €
Acquisition et valorisation de photographies	1 500 €		
1 carte touristique (60 000 exemplaires) - autocollants	5 000 €	Région Auvergne-Rhône-Alpes	10 000 €
Plaques pour marqués, diplômes, outils de communication PLV	4 500 €		
1 Eductour, 1 formation aux « réseaux sociaux », (Déplacement – hébergement et restauration)	2 000 €	PnrBP (20 %) Autofinancement	5 000 €
Total	25 000 €		25 000 €

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Bureau Syndical

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de mettre en œuvre ces démarches de marquage pour 10 exploitants en 2018
- **Autorise** la Présidente à solliciter toute subvention et à signer tout acte relatif à cette action.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ